

DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Nombre de conseillers :En exercice : 51Présents : 31Votants : 35**Objet :****MOTION****Déchets Carnés****Délibération n° 44/24**

Le Président certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Communauté le ___/___/2024 et que la convocation avait été faite le ___/___/2024.

Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture le ___/___/2024 et la publication ou notification du ___/___/2024.

L'an deux mil vingt-quatre, le 12 avril, par suite d'une convocation en date du 28 mars, les membres composant le Conseil Communautaire de la Communauté de l'Ornano et du Taravo, se sont réunis en session ordinaire en son siège social à Porticcio, sous la présidence de Madame Valérie BOZZI.

Étaient présents : SALINI-QUILICCI Toussaint, QUILICI Toussaint, CICCADA Vincent, PERETTI Félix, LUCCHINI Sophie, LUCCIONI Jean Baptiste, Paule CASANOVA-NICOLAI, SANTI Maryline, MARCHETTI Geneviève, LUCIANI Pierre Paul, RISTERUCCI Eric, PERALDI Antoine Joseph, GUGLIELMI Emmanuel, POGGI-BARBÉREAU Françoise, NEGRI Jean, LECA Clara, ANTONA Paul, CIUCCI Marie Thérèse, ALLIOTTI ange Marie, SANTONI Simon, TROMBETTA Félicia, GIORDANI Louis, LUIGI Jacques, BERTOLOZZI Paul Antoine, CANAVAGGIO Gêrôme, CASAMARTA Paul Antoine, POGGI Jean Baptiste, MILLO Jean Luc, TARSITANO Caroline, OUARDIA ETTORI Nora.

Étaient absents : QUASTANA Paul, ANTONA Pierre Paul, POLI Gérard, CASANOVA François, MARIANI Valérie, CICCOLINI Jean Jacques, BONELLI Maryline, BERNARDI Paul, LECCIA Pascal, Antoine ANTONA, CHIARISOLI Marie Dominique, AMARO CAPITAO Lucette, EVANGELISTI Marina, Pierre José FILIPPETTI, PAGANELLI Antoine, GIOVANNANGELI Marie Madeleine,

Avait donné pouvoir : SPINOSI Jean Dominique à BOZZI Valérie, TROMBETTA Gérard à GUGLIELMI Emmanuel, CASANOVA Rémi à PERALDI Antoine Joseph, Charles Ange VENTURELLI à SANTONI Simon.

Le conseil a choisi QUILICI Toussaint comme secrétaire de séance.

Mme la Présidente lit la motion suivante :

Attendu que l'abattoir de Cozzano génère une quantité significative de déchets carnés, présentant un risque potentiel de pollution et de contamination environnementale ;

- Considérant la nécessité de mettre en place des mesures efficaces pour gérer de manière responsable les déchets carnés, afin de préserver l'équilibre écologique et la qualité de l'environnement ;

- Considérant que malgré l'absence d'une compétence intercommunale en matière de collecte de ce type de déchets, la Présidente de la Communauté de Communes a exprimé sa volonté de saisir cette opportunité pour renforcer les actions de dépollution du Taravo et promouvoir la solidarité entre les communes du territoire ;

- Vu l'engagement continu de la Communauté de Communes en faveur de la protection de l'environnement et de la gestion durable des ressources ;

Tenant compte de l'importance stratégique de la collaboration entre la CCPOT (Communauté de Communes de la Piève de l'Ornano et du Taravo), l'abattoir de Cozzano et le Syndicat Mixte de l'Abattage en Corse pour relever ce défi environnemental majeur ;

Bien que le conseil ai adopté la délibération n 11-24 du 14 Mars 2024 portant sur la reconduction de la convention entre la CCPOT (Communauté de Communes de la Piève de l'Ornano et du Taravo), l'abattoir de Cozzano et le Syndicat Mixte de l'Abattage en Corse ;

Le Conseil Communautaire décide d'adopter la motion suivante :

DELIBERATIONS 2024 / 051

DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Nous, membres du Conseil Communautaire, exprimons notre plein soutien et notre engagement indéfectible en faveur de la mise en place d'une collecte concernant les déchets carnés sur le territoire communautaire, auprès des producteurs, artisans et transformateurs, pendant la période d'exploitation d'abattage, observée d'octobre à avril, et pendant les heures d'ouverture de l'établissement, démontrant ainsi un engagement concret en faveur de la protection de l'environnement.

La CCPOT confirme sa volonté de contribuer activement à la préservation de l'environnement, de son écosystème local, à la promotion d'un développement durable dans sa communauté et de renforcer la solidarité entre les communes de son territoire.

Nous nous engageons à travailler de concert avec l'ensemble des parties prenantes pour garantir le succès de cette action, dans le respect de nos valeurs de solidarité et de responsabilité environnementale.

Le Conseil Communautaire, Ouï la Présidente en son exposé, Après en avoir délibéré,

ADOpte à l'unanimité, le texte de la motion suivante

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Communautaire,
Fait à Porticcio, les jours mois et ans que dessus.

La Présidente, Valérie BOZZI

